

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 550

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 28 BIS

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« communautés de communes ou aux communautés d’agglomération »

les mots :

« groupements de communes ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« communautés »

le mot :

« groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En ne visant que les communautés de communes et d’agglomération, la rédaction actuelle exclut les communautés urbaines et les métropoles. Le présent amendement vise à corriger ce manque.